



HAL
open science

Mise en scène du discours politique médiatique: Les taxèmes de position dans le débat politique

Christina Romain

► **To cite this version:**

Christina Romain. Mise en scène du discours politique médiatique: Les taxèmes de position dans le débat politique. IId Colloque International “ Le français parlé des médias: les mises en scène du discours médiatique ”, Laboratoire de recherche sur les stratégies de communication à l’oral, Département d’information et de communication, Université Laval, Québec, Canada, Jun 2007, Québec, Canada. http://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/docs_pdf/Groupes_recherche_PDF/Lab-O/Romain.pdf. hal-01855295v2

HAL Id: hal-01855295

<https://hal.science/hal-01855295v2>

Submitted on 25 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mise en scène du discours politique médiatique : Les taxèmes de position dans le débat politique

Christina Romain (MCF)

I.U.F.M. Aix-Marseille

Laboratoire Parole et Langage – CNRS UMR 6057

L'étude proposée repose sur un corpus constitué par la transcription du débat politique télévisé français¹ opposant les deux candidats présents au second tour de l'élection présidentielle française de 2007, Ségolène Royal (53 ans) et Nicolas Sarkozy (52 ans). Elle vise à décrire et analyser les taxèmes et/ou actes taxémiques (Kerbrat-Orecchioni, 1991, p. 319-349), en tant qu'indices de positionnements interpersonnels hiérarchisés permettant de déterminer, au sein même de l'échange interactionnel, les rapports de places -subis ou initiés- et d'en dégager certaines caractéristiques permettant ainsi de dresser un portrait du registre discursif de chacun des débattants. A travers cette gestion des principaux taxèmes de position, seront étudiés les procédés de réajustement ou de négociation de la relation interpersonnelle qui sont mis en œuvre par un débattant lorsque son positionnement dans l'interaction est remis en cause par son co-débattant.

1. Introduction

Le cadre d'analyse s'inspire de nombreux travaux menés en pragmatique et en linguistique interactionnelle, et plus précisément de ceux de Kerbrat-Orecchioni (1992), de Vion (1992, 1999) et de Rouveyrol (1999, 2004, 2005).

1.1 La notion de politesse / impolitesse

La conception de la politesse telle que la développent Brown et Levinson (1978, 1987) s'articule et se fonde sur la notion de « face ». Tout être social possède deux « faces » : *La face négative*, qui correspond à ce que Goffman (1973) décrit comme « le territoire » et *la face positive* (ce que

¹ Le débat, qui a fonctionné sur un mode égalitaire (temps de parole identique), a duré 2h40mn et a réuni 20 millions de téléspectateurs.

Goffman appelle « la face »), qui correspond au narcissisme, et à l'ensemble des images valorisantes que les interlocuteurs construisent et tentent d'imposer d'eux-mêmes dans l'interaction. Dans toute interaction duelle, ce sont donc quatre faces qui se trouvent mises en présence².

Tout au long du déroulement de l'interaction, les participants sont amenés à accomplir un certain nombre d'actes, verbaux et non verbaux, qui constituent, pour la plupart, des menaces potentielles pour l'une et/ou l'autre de ces quatre faces : d'où l'expression proposée par Brown et Levinson de *Face Threatening Acts* (FTA(s)). Kerbrat-Orecchioni (1992, p. 170) souligne que certains actes de langage sont susceptibles de léser plusieurs faces simultanément, ce qui explique qu'ils appartiennent à plusieurs catégories à la fois. Il a été principalement reproché au modèle de Brown et Levinson de ne pas faire assez de place aux actes potentiellement valorisants (compliment, remerciement, vœu), de réduire la politesse à sa forme négative. Ainsi, en face de la notion de FTAs, Kerbrat-Orecchioni pose celle d'anti-FTAs (actes « anti-menaçants » : 1992, p. 171 et s.) ou *Face Flattering Acts* (FFA(s) : 1996) qui ont donc pour les faces un effet positif. Ainsi, se montrer poli dans l'interaction « c'est produire des anti-FTAs tout autant qu'adoucir l'expression des FTAs voire plus... ». La politesse a donc pour fonction principale de réduire les tensions et conflits et trouve son pendant dans l'impolitesse.

Notre analyse vise donc à décrire comment les débattants en situation menaçante voire conflictuelle pour leur(s) propre(s) face(s), gèrent leurs places respectives mais aussi, et simultanément, comment chacun des débattants tente de porter atteinte voire de discréditer la face(s) de leur adversaire. Ainsi, on se demandera si chacun des protagonistes du débat est toujours en positionnement de type haut ou si au contraire il n'existerait pas des modulations de places, une graduation dans les places de type : *position haute* (attaque ou menace), *position mi-haute* (attaque subie avec atténuateur), *position haute restaurée* (lorsque suite à une attaque le débattant parvient néanmoins à restaurer sa position haute mais conserve la trace de l'attaque reçue), *position basse* (lorsque le débattant se positionne de lui-même ou bien est positionné par son co-

² A propos des notions de face positive et face négative : nous avons utilisé ces deux notions en tant qu'outils d'analyse afin d'essayer de mettre en évidence des différences dans les atteintes portées à l'encontre de la face des débattants sans pour autant les remettre en cause. Néanmoins, cette dichotomie face positive / face négative résiste difficilement à l'épreuve des faits en ce que ce concept se révèle souvent peu opératoire dans le cadre du corpus étudié. Puisque finalement, une atteinte à la face positive (vexation, image dévalorisante, critique, contestation ou encore reproche) et une atteinte à la face négative (actes dérangeants et incursifs) se regroupent le plus souvent à l'instar de ce qui se produit pour les places subjectives et les places institutionnelles (une atteinte portée à l'image que l'un des débattants entend donner de lui-même agit indubitablement sur la place que lui permet d'occuper sa fonction).

débattant en position basse et ne parvient pas ou bien reste volontairement dans ce type de positionnement). A partir de cette description de la relation interpersonnelle dans le cadre du débat politico-médiatique, l'analyse va porter sur le type d'attaque(s) et le type de réactivité(s) de Royal et de Sarkozy dans ces situations, et, plus précisément, de leur gestion respectivement de la relation interlocutive (c'est-à-dire de l'utilisation que chacun va faire de sa place discursive et de sa place énonciative), qui est directement concernée par l'exercice du langage, et qui va leur servir d'outils pour rétablir ou bien ré-affirmer leur positionnement « haut ». Autrement dit, le débattant qui met à mal la position à la fois institutionnelle et subjective de son co-débattant crée une menace significative dans la relation interpersonnelle, et, ce dernier va être conduit, pour restaurer son positionnement haut, à jouer sur la relation interlocutive soit strictement soit souplement. La relation interlocutive est donc un moyen auquel le débattant-candidat menacé a recours afin de restaurer la relation interpersonnelle initiale où chacun des protagonistes part avec un capital de positionnement « haut » à étoffer et renforcer. La forme prise par la gestion de la relation interpersonnelle adoptée par chacun des candidats-débattants est d'autant plus importante que, quelle que soit la position discursive de chacun des débattants et au-delà de leur co-débattant, chacun s'adresse à des électeurs potentiels et au-delà encore au peuple français, et ce même lorsque chacun interpelle / ou est interpellé par l'autre plus ou moins vivement, puisque leur comportement réciproque sera évalué par les téléspectateurs.

1.2 La notion de taxème

Kerbrat-Orecchioni (1991 : 319-349) s'est intéressée à ce qui fait que l'un des interactants va éventuellement s'imposer comme « leader » de l'interaction, reléguant complétement l'autre dans une position « basse ». Cette dernière a travaillé à partir d'un corpus de nature dialogique et s'est intéressé plus précisément aux taxèmes de nature verbale. Si les taxèmes verbaux correspondent aux choix lexicaux, aux choix syntaxiques et aux choix portant sur la structure de l'interaction et la façon de la gérer, les taxèmes non-verbaux ou para-verbaux correspondent à la prosodie (Kerbrat-Orecchioni, 1992). Kerbrat-Orecchioni accorde ce statut de taxème à « l'ensemble des unités dont la fonction essentielle est d'exprimer la relation socio-affective existant entre les interactants », dont elle cite pour exemple les pronoms d'allocution, les titres, les termes d'adresse et autres expressions appellatives. Rouveyrol (1999), rappelant la nécessité exprimée par Kerbrat-Orecchioni « d'affiner la grille d'analyse au coup par coup en fonction des propriétés idiosyncrasiques du dialogue que l'on soumet à l'analyse » (1992 : 111), reprend cette classification et distingue entre le niveau interne (les acteurs du débat politique parlent entre eux) et le niveau externe de l'interaction (prise en compte des téléspectateurs) (Viallon, 1996 : 38) à partir desquels ils recensent les indicateurs suivants :

- Au niveau interne, figurent les taxèmes de niveau discursif. Ainsi, *celui qui monopolise la parole et en produit davantage* tend à se placer au dessus de ses co-locuteurs. Ce point de vue pouvant se nuancer au regard du contexte. *Celui qui pose des questions et sollicite son interlocuteur mais aussi celui qui conteste ou désapprouve* se situe davantage en positionnement haut. Par ailleurs, le recours à des *technolectes* (Kerrbrat-Orecchioni, 1992 : 83) souligne le rôle taxémique de l'utilisation du lexique du spécialiste qui confère au locuteur une place de type haut. *Le glissement thématique mais aussi le fait de forcer au mutisme* soulignent encore la maîtrise interlocutive de l'auteur de ces faits. Parmi les taxèmes de niveau énonciatif sont cités *les noms de titre*, qui permettent de distinguer les individus les uns des autres. Rouveyrol (1999) a étendu la notion de titre à celle de nomination de fonction. Certains *actes de langage* figurent également dans ce relevé (ex : reproche, conseil, ordre, etc.). Enfin, la catégorie des *actes méta-discursifs* est citée en tant que situation où un locuteur s'approprie le rôle du meneur de jeu en essayant de caractériser d'un point de vue méta-communicationnel ou encore d'un point de vue méta-interactionnel les interventions des autres participants (ex : « Shirley Shirley you're not listening to what I'm saying they are... » (Rouveyrol, 1999)).

- Au niveau externe sont identifiés par Rouveyrol (1999) des *règles implicites, éthico-culturelles* (un « je » trop fréquent est incorrect, un énoncé trop agressif ou encore l'évitement de questions peuvent revêtir un effet dépréciatif) et *les déictiques* (« nous / on, je vs vous, vous et moi, etc... »).

Nous chercherons donc à décrire en termes de place et de positionnement comment et selon quelles stratégies les deux participants au débat parviennent à se placer, à se positionner l'un au dessus de l'autre sur l'axe vertical. L'objectif est d'analyser l'interaction afin de dresser le portrait taxémique des débattants en situation de joutes verbales.

2. Analyse du corpus

L'analyse a consisté à recenser les situations discursives où l'un des deux débattants porte atteinte ou menace l'une ou l'autre face de son co-débattant et à analyser le type de réactivité adopté par ce dernier. Ceci afin de procéder à la description du registre discursif de chacun.

2.1 Relevé des actes menaçants

2.1.1 Position haute de L1 : Acte potentiellement menaçant pour l'une ou l'autre des faces de L2

Conformément aux analyses déjà conduites, deux formes d'atteintes et/ou de menaces ont été relevées dans notre corpus :

- Atteintes ou menaces portées à la face négative : « ordre, requête, interdiction, autorisation suggestion, conseil, etc, c'est à dire toute la série des « directifs » qui constituent pour L2 des espèces d'incursions territoriales » (Kerbrat-Orrechioni, 1992). Conformément à la perspective d'analyse de Rouveyrol (1999), sont envisagés les « actes de ce type qui portent sur l'énonciation, le *dire* » mais aussi le cas particulier du recours à une question consistant à donner la main pour pouvoir rebondir en terme d'argumentaire. Ce dernier cas pouvant être considéré comme une menace partagée par les deux partenaires de l'interaction débatico-politico-médiatique.

- Atteintes ou menaces portées à la face positive : « critique, invective, moquerie, railleries, désaccords en tous genres, [...] c'est à dire l'ensemble des comportements vexatoires, qui sont susceptibles d'infliger à L2 une blessure narcissique plus ou moins grave. » (Kerbrat-Orrechioni, 1992). Selon Perelman / Olbrechts-Tyteca (1970 : 150), il s'agit d'une argumentation *ad personam* correspondant à une « attaque contre la personne de l'adversaire et qui vise essentiellement à disqualifier ce dernier ». »

Afin d'affiner notre analyse, nous avons également recensé trois types d'actes visant la face positive de l'adversaire politique :

1) *les actes ardents* : - *1^{er} degré* : virulents sans atténuateurs (vous, impératif, demande de justification, etc.). La personne visée par l'attaque menaçante du débattant est bien le co-débattant. Le premier s'adresse donc directement à son adversaire en l'interpellant explicitement.

Ex : « Si, vous avez parfaitement compris vous faites semblant de ne pas comprendre... » ;

- *2^d degré* : virulents mais avec atténuateurs à la face. La personne visée par l'attaque menaçante du débattant est toujours le co-débattant mais le premier attaque le second en prenant pour sujet soit l'objet du propos de son adversaire soit en utilisant la troisième personne du singulier pour désigner son adversaire prenant ainsi à témoin le public et les journalistes.

Ex : « Madame Royal ne m'en voudra pas mais à évoquer tous les sujets en même temps elle risque de les survoler » ;

2) *les actes modestes* : ces actes sont moins agressifs que les actes ardents car ils ne s'adressent pas directement à la face de l'adversaire mais à celle d'un tiers pouvant être facilement assimilé à l'adversaire.

Ex : « vos amis politiques » ;

3) *les actes de disqualification fondés sur un non respect des règles du débat politique et donc des téléspectateurs / électeurs.* Le débattant prenant à témoin, à travers son propos, les téléspectateurs, et au-delà les potentiels électeurs, de la méconnaissance par son co-débattant des règles de bienséance du fonctionnement du débat politique (qui conduisent au respect des personnes présentes sur le plateau télévisé, au respect des règles du débat pré-établies, au respect des auditeurs et téléspectateurs, au respect de la fonction d'homme politique destiné à devenir le représentant d'un peuple, etc.).

Ex : « cela ne m'amuse pas », « souhaitez-vous que je réponde ? », « pour être président de la république il faut être calme », « Madame je ne pense pas que vous élevez la dignité du débat politique ».

2.1.2 Position basse de L1 : Reçoit ou s'inflige un acte menaçant pour l'une ou l'autre de ses faces

Les atteintes recensées sont de différents ordres :

- Les atteintes ou menace portées à la face négative : « promesse [...] et autres promissifs searliens » (Kerbrat-Orrechioni, 1992). Le verbe « promettre » est peu utilisé par les deux candidats et lorsqu'il est utilisé il l'est dans deux perspectives différentes en fonction du candidat. Royal se sert de ce verbe en l'associant à son adversaire afin de critiquer des actes discursifs antérieurs produits par Sarkozy (« les avantages fiscaux que vous avez promis moi je leur donnerai... »), alors que Sarkozy l'utilise à la troisième personne du singulier (« il faut promettre aux français... ») et plus rarement à la première personne du singulier (« j'assume je tiendrai mes promesses... »). Les utilisations de Sarkozy répondent très vraisemblablement aux attaques de Royal portant sur les promesses qu'elle lui reproche de ne pas avoir tenues.

- Les atteintes ou menaces portées à la face positive : « remerciement, excuse, aveu, rétraction, auto-critique, auto-dépréciation... » (Kerbrat-Orrechioni, 1992). Les justifications et autres explications répondant à un acte menaçant à l'encontre de la face du locuteur qui se trouve être contraint ou qui accepte de répondre à une question remettant en cause son attitude ou encore son choix (ex : « - expliquez-moi pourquoi le groupe socialiste n'a pas voté les créations de la loi de programmation de 2002 ? ») appartiennent également à cette catégorie.

Dans le cadre du contexte médiatique du débat télévisé, ces différentes menaces font souvent partie intégrante du profil commun partagé par les personnages publics en campagne électorale. Ces actes, correspondant à des atteintes portées à la propre face du débattant, le conduisent soit à rester dans ce positionnement de type bas, ou à tout le moins dans un positionnement moins haut que ce qui est attendu dans ce type

d'interaction, soit à rebondir et à occuper à nouveau un positionnement de type haut.

Ces différentes observations, nous ont conduit à regrouper les atteintes recensées en trois ensembles de positionnement en fonction de l'intensité de la menace et / ou de l'attaque :

Les positionnements hauts (partie en gris foncé sur le schéma) à l'occasion desquels l'attaquant menace explicitement et directement l'attaqué :

- *atteintes à la face positive en tant que manquement aux règles du débat politique ;*
- *atteintes ardentes de 1^{er} degré à la face positive (contenant aucun atténuateur) ;*
- *atteintes à la face négative.*

Les positionnements intermédiaires (partie en gris clair sur le schéma) à l'occasion desquels l'attaquant menace indirectement ou bien directement mais avec des atténuateurs l'attaqué :

- *atteintes ardentes de 2^d degré à la face positive (contenant au moins un atténuateur) ;*
- *atteintes modestes à la Face Positive ;*
- *cas particulier d'atteinte à la face négative constituée par une question posée en situation de difficulté argumentative (signe de difficulté et signe de remédiation en terme de place).*

Les positionnements bas (partie non grise) produits par le débattant lui-même à sa propre rencontre :

- *atteintes à la propre face positive de celui qui les produit.*

2.2 Occurrences des taxèmes

Pour les besoins de l'analyse, nous avons commencé par recenser dans l'intégralité du corpus les différentes occurrences, pour chacun des deux débattants, des taxèmes sélectionnés. Les indicateurs étant les suivants : le recours aux différents déictiques de personne (« je, nous, vous mais aussi l'impératif –ellipse du sujet-, les pronoms personnels renforcés ») et les interpellations constituées par « Madame, Madame (Ségolène) Royal, Monsieur, Monsieur (Nicolas) Sarkozy » et encore « Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy ». Nous avons également considérés comme des indicateurs le nombre de mots prononcés par les candidats, le nombre

d'interventions (de prises de parole), le nombre de questions posées, le recours aux affirmatif et réfutatif (« non, oui, si ») et enfin l'utilisation des termes « France » et « Français(es) ».

	S. Royal		N. Sarkozy	
	Débat	6 extraits	Débat	6 extraits
Mots	10049	2775	11604	4668
Interventions (prise de parole)	172	50	181	63
Je	282	53	278	113
Moi / Me	28	7	42	30
	310	60	320	143
Nous	45	7	56	18
Vous	123	59	175	80
Impératif (-ez)	10	7	34	12
Mme ou M. S.R./N.S.	1	1	0	0
Mme ou M. R./S.	1	1	32	15
S.R./N.S.	0	0	1	0
Mme ou M.	0	0	21	11
	2	2	46	26
Questions	43	16	85	47
Oui	10	5	8	2
Si	32	9	46	19
	42	14	54	21
Non	21	9	23	5
France	42	4	45	14
Français	31	4	47	19
Française(s)	3	1	8	1
	76	9	100	34

Si les deux débattants ont recours dans des proportions assez proches aux différents indicateurs sélectionnés, Sarkozy obtient des résultats nettement supérieurs à ceux de Royal concernant les recours au « vous », à l'impératif, au « Madame (Royal) », aux questions et aux termes France et Français(e). Par ailleurs, si Royal obtient des résultats quantitatifs à peine supérieurs à ceux de son co-débattant en ce qui concerne le recours au « je » et au « oui », la tendance s'inverse au profit de Sarkozy pour les autres indicateurs que sont le nombre de mots, le nombre d'interventions, les déictiques de personne, les affirmatifs et les réfutatifs.

A l'issue de cette analyse préliminaire, nous avons comptabilisé les différentes occurrences des taxèmes sélectionnés mais seulement cette fois-ci pour les six échanges étudiés. Ces échanges correspondent à un tiers du corpus intégral et ont été choisis en fonction de leur répartition sur l'axe du déroulement temporel du débat et de leur thématique

respective. A l'issue du traitement statistique, il s'avère que Sarkozy est celui des deux débattants qui a le plus souvent recours, et ce dans des proportions quantitatives significatives, aux différents taxèmes de positionnement de type haut. Autrement dit, si, dans le cadre du débat étudié dans son intégralité, Sarkozy et Royal obtiennent des résultats souvent proches ; dans le cadre des six échanges étudiés en situation conflictuelle, nous avons observé que Sarkozy accentuait son utilisation des taxèmes se détachant ainsi de l'utilisation moins intensive faites de ces mêmes indicateurs par sa co-débatrice. Plus précisément, si les profils discursivo-taxémique de Sarkozy et de Royal sont sensiblement les mêmes que ceux décrits pour le débat intégral, on observera que, en situation conflictuelle, le premier utilise de façon encore plus significative les pronoms personnels « je, moi, m' » et le nombre de mots tandis que la seconde utilise davantage le réfutatif « non ».

2.3 Analyse de la gestion de la relation interpersonnelle

Après avoir montré que les deux débattants utilisent un registre taxémique proche, bien qu'en situation de joutes verbales Sarkozy semble prendre l'ascendant sur Royal, la seconde partie de l'analyse consiste à décrire, en situation conflictuelle, le type d'atteinte et / ou menace portées à la face d'un des débattants par son co-débatant et le type de réactivité adopté par le premier. Il s'agit d'étudier la gestion de la relation interpersonnelle faites par chacun des débattants afin d'examiner dans quelles mesures les observations conduites à partir de l'analyse quantitative des taxèmes se confirment ou pas dans le cadre plus large du registre discursif adopté par chacun des débattants en situation agonale. Pour ce faire, et comme indiqué précédemment, six extraits du débat, correspondant à un tiers de la totalité du corpus et sélectionnés en fonction de leurs apparitions échelonnées sur la totalité de la durée du débat, ont été analysés parmi lesquels nous avons sélectionné un extrait représentatif présenté plus loin.

Afin de décrire la gestion du rapport des places Royal / Sarkozy et par-delà les différentes manœuvres d'attaque et/ou de résistance de la part de chacun des débattants et de la réaction de son co-débatant, nous différencierons les différentes positions à partir des actes de langages produits (réfutation, oppositions, critiques, questions, vs justifications, réponses). Compte tenu des confusions qui s'opèrent entre les différentes catégories d'actes de langage et de notre objectif qui est de décrire le jeu des places entre les interactants, nous nous attacherons également à décrire ces atteintes et menaces à l'encontre de l'une et/ou l'autre face de l'interlocuteur-débatant à partir du prolongement du modèle de Brown et Levinson effectué par Kerbrat-Orecchioni que nous avons précédemment exposé. Par ailleurs, à ce stade, nous signalerons qu'un grand nombre d'actes de langage peuvent contenir des actes menaçants hybrides, c'est-

à-dire qu'un acte menaçant produit à l'encontre de la face négative (ex : ordre-impératif) peut l'être simultanément à l'encontre de sa face positive (ex : reproche / critique). Afin de faciliter l'analyse, et ce à chaque fois que cela a été possible, nous avons relevé simplement l'atteinte majeure portée à la face du débattant menacé voire attaqué et nous avons pris bien entendu en compte la réaction de ce dernier qui s'ensuit, en tant que constitutive ou pas d'une atteinte réactive à la face du débattant-attaquant. A ce stade, nous proposons l'analyse d'un des six exemples de notre corpus. Exemple reproduit et analysé ci-après.

SR : *Vous ne nous avez pas dit comment vous financez tout cela, car parallèlement, vous avez annoncé une baisse de quatre points des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire 72 milliards...*

NS : 68.

SR : *Certains économistes l'ont évalué à 72, mais 68 d'euros, c'est déjà considérable avec l'ensemble des dépenses que vous venez d'énumérer...*

NS : *Vous voulez que je réponde tout de suite ?*

SR : *Non, car on ne peut pas se plaindre de la dette et additionner les dépenses...*

NS : *Voulez-vous que je réponde maintenant, madame ?*

SR : *Non. Je vais être plus précise puisque vous l'avez demandé. Quand vous dites que vous allez financer l'augmentation des petites retraites par la réforme des régimes spéciaux, vous savez que cette réforme va prendre un certain temps. Il y a comme un tour de passe-passe. Vous ne dites pas combien de temps cela va prendre. Il y aura des discussions, des remises à plat. Moi, je veux revaloriser tout de suite dès mon élection les petites retraites...*

NS : *Comment ?*

SR : *Je mets des fonds supplémentaires au fonds de réserve de retraite...*

NS : *Vous les prenez où ?*

SR : *Par une taxe sur le revenu boursier...*

NS : *De combien ?*

SR : *Les partenaires sociaux en discuteront, mais le principe est là.*

NS : *Vous mettez combien sur le fonds ?*

SR : *Je vous donne déjà les principes...*

NS : *Il y a 36 milliards et l'Etat met 6 milliards par an, donc c'est très intéressant, mais cette taxe que vous annoncez, lorsque Jospin a créé ce fonds, il a prévu 120 milliards d'euros. Il y en a 36. Chaque année, l'Etat en met 6. Votre taxe est à peu près de combien ?*

SR : *Cette taxe sera au niveau de ce qui sera nécessaire pour faire de la justice sociale.*

NS : *C'est une précision bouleversante. Vous ne pouvez pas donner de chiffre ?*

SR : *Non.*

NS : *C'est votre droit...*

SR : *Oui, c'est mon droit, car la relance de la croissance économique va permettre des cotisations supplémentaires.*

NS : *Vous créez une taxe sans dire son montant et l'espérance de recette ?*

SR : *Oui.*

NS : *Avec cela, on est tranquille pour l'équilibre de nos régimes de retraite !*

SR : *Oui, car j'ai une recette. Ce que je veux dire sur cette question des retraites, c'est que [...]*

Tours de Parole	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Atteinte à la face positive en tant que disqualification eu égard aux règles de déroulement du débat politique				NS		NS																			NS 1
Atteinte ardente 1^{er} degré à la face positive ou Atteinte à la face négative <i>Cas particulier : question posée en difficulté argumentative</i>	S R				SR1		SR2	NS		NS	NS	NS		NS		NS (+ technolect e significatif)		NS 1				NS 1			
Atteinte ardente 2d degré à la face positive		NS	SR1		SR2													NS 1		NS		NS 1		NS 1	
Atteinte modeste à la Face Positive																									
Atteinte à sa propre Face Positive			SR1						SR		SR		SR		SR		SR		SR		SR		SR		SR

Sarkozy produit plus d'actes menaçants pour l'une ou l'autre face de Royal que cette dernière n'en produit à l'encontre de l'une ou l'autre face de son co-débatant. Il est l'auteur des deux tiers des actes menaçants et, plus précisément, d'un peu plus des deux tiers des actes menaçants produits en positionnement haut (sans atténuateurs) et un peu moins des deux tiers des actes menaçants produits en positionnement intermédiaire (avec atténuateurs). Royal, quant à elle, produit plus d'actes menaçants à l'encontre de sa propre face (deux tiers de ce type d'acte) que ce que Sarkozy produit lui-même à l'encontre de sa propre face (un tiers de ce même type d'acte).

Sarkozy semble donc détenir un registre discursif bien plus agonal que celui de Royal. N'hésitant pas à produire des actes menaçants à l'encontre de la face de son adversaire débattique, il surenchérit systématiquement aux attaques de Royal l'acculant à plusieurs reprises à se réfugier en positionnement bas, c'est-à-dire la conduisant à produire des actes menaçants pour sa propre face (tels que des justifications et des réponses à ses questions) et ne lui permettant donc pas de rebondir pour mieux attaquer à son tour. A chaque attaque produite avec un atténuateur, Sarkozy répond donc très régulièrement soit en surenchérisant avec une attaque sans atténuateur soit en produisant un acte équivalent. Dans le cas de cette seconde situation et en cas de nouvelle attaque de Royal (avec ou sans atténuateurs), il n'hésite pas à produire un acte menaçant de niveau supérieur (acte menaçant sans atténuateur ou bien référence aux règles du débat / respect du téléspectateur). Ces résultats confirment les résultats obtenus lors de l'analyse préliminaire des taxèmes puisque Sarkozy est bien celui qui a le plus souvent recours aux différents taxèmes de positionnement de type haut en situation conflictuelle. Si ces différents résultats se recoupent, on remarquera néanmoins une divergence avec l'analyse du débat telle qu'elle a été conduite par les médias et selon laquelle les deux candidats auraient gagné chacun à leur manière ce combat médiatique (Sarkozy en gardant ses nerfs et Royal en affirmant son caractère combatif). Il conviendrait donc d'élargir l'étude présentée à une analyse para-verbale et à une analyse non-verbale du débat. Ceci afin de pouvoir analyser plus précisément l'impact du verbal et du non-verbal sur la perception par les téléspectateurs du débat et donc à la fois de son contenu et de sa forme. C'est cette perspective d'analyse qui va maintenant conduire notre recherche et que nous nous proposons de vous présenter en une nouvelle occasion.

Bibliographie

- Brown (P.) et Levinson (S.), 1978, "Universals in language use: Politeness phenomena", in E. Goody (éd.) *Questions and politeness. Strategies in social interaction*, Cambridge, CUP : 56-289.
- Brown (P.) et Levinson (S.), 1987, *Politeness. Some universals in language use*, Cambridge, CUP.
- Goffman (E.), 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*, (tome 2): *Les relations en public* ; Paris : Les éditions de Minuit.
- Kerbrat-Orecchioni (C.), 1992, *Les interactions verbales*, (tome 2) ; Paris: Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni (C.), 1991, « La mise en places », in *Décrire la conversation*, sous la direction de R. Cosnier et C. Kerbrat-Orecchioni, P.U.L., Limonest : 319-352.
- Kerbrat-Orecchioni (C.), 1996, *La conversation*, Seuil, collection Mémo.
- Perelman (C.) et Olbrechts-Tyteca (L.), 1998, *Traité de l'argumentation*, 5^{ème} édition, Bruxelles, Editions de L'Université de Bruxelles.
- Rouveyrol (L.), 1999, Vers une stylistique du taxème dans le débat politique télévisé : analyse de quelques réseaux interactionnels signifiants. *Asp (Anglais de Spécialité)* : 23-26, 86-99.
- Rouveyrol (L.), 2004, Des milieux des uns aux discours des autres : à propos d'interactions médiatiques. *Asp (Anglais de Spécialité)* : 45-46, 43-60.
- Rouveyrol (L.), 2005, Vers une logométrie intégrative des corpus politiques médiatisés. L'exemple de la subjectivité dans les débats-panels britanniques. *Corpus* 4, 27-52.
- Viallon (P.), 1996, *L'analyse du discours de la télévision*, « Que sais-je ? », Paris : P.U.F.
- Vion (R.), 1992, *La communication verbale, Analyse des interactions* ; Paris : Hachette.
- Vion (R.), 1999, « Linguistique et communication verbale », in M. Gilly, J-P. Roux et A. Trognon (éds), *Apprendre dans l'interaction. Analyse des médiations sémiotiques*, Presses Universitaires de Nancy et de l'Université de Provence.